



Avis Rectificatif  
Relatif à d'Appel d'Offres Ouvert  
sur offres de prix N°1/2018 (Séance publique)  
(Gardiennage et surveillance des locaux administratifs de  
L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme)

En application des dispositions de l'article 19 du décret N°2-12-349 du 20 mars 2013, la Directrice de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) informe le public et l'ensemble des concurrents qu'une modification est portée au niveau de l'appel d'offres n°1/2018 concernant: **Gardiennage et surveillance des locaux administratifs de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme.**

- Cette rectification a été apportée au niveau: de l'article 2 (page 3) du CPS.

Lire :

- 04 agents de sécurité pendant le jour (de 7h à 19h) ;  
et
- 02 agents de sécurité pendant la nuit (de 19h à 7h).

Au lieu de :

- 02 agents de sécurité pendant le jour (de 7h à 19h) ;  
et
- 02 agents de sécurité pendant la nuit (de 19h à 7h).

- ✓ La version modifiée du CPS (page 3) de l'appel d'offre est téléchargeable du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site de l'INAU ([www.inau.ac.ma](http://www.inau.ac.ma))

- Les autres clauses restent inchangées.